

COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2016

Le 22 février 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, Maire

Date de convocation : 15/02/2016. **Date d'affichage** : 16/02/2016

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, M. Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM Jean PETITBON, Antoine REILLE, Mme Annick REITER

Absents avec pouvoir

David MARECHAL pouvoir à Joël BESNARD

Maurice PELLAN pouvoir à Christophe GUYOT

Absente excusée : Mme Laëticia LAURENT

en exercice : 15 présents : 12 Votants : 14 (12 +2 pouvoirs)

et pour les comptes administratifs : Votants : 12 (11 présents car le maire ne prend pas part au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Jean PETITBON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016
- FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) pour préau et chemin piétonnier à l'école
- FDSR pour travaux de voirie
- CCCR : démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- SIEIL : effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique route de Beaumont
- Création d'un Comité consultatif « action sociale »
- Vote du Compte de gestion 2015 du budget communal
- Vote du CA (Compte Administratif) 2015 du budget communal
- Affectation des résultats 2015 du budget communal
- Vote du Compte de gestion 2015 du budget Eau et assainissement
- Vote du CA 2015 du budget Eau et assainissement
- Affectation des résultats 2015 du budget Eau et assainissement
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2016.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

* Le Maire a signé 5 DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) avec la formule « la commune renonce à exercer son droit de préemption urbain » d'octobre à décembre 2015 et 1 en 2016.

2016/011 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR (FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE) POUR PREAU ET CHEMIN PIETONNIER A L'ECOLE

Le Maire présente le projet du préau à l'école maternelle et le projet d'aménagement du chemin piétonnier reliant l'école maternelle à l'espace culturel NOZILIA (coût : 65 858 € HT) et propose de demander une subvention au Département au titre du FDSR.

Entendu le rapport du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité (14 voix pour) :

- **d'adopter** le projet d'aménagement d'un préau à la maternelle et d'un chemin piétonnier reliant l'école maternelle à l'espace culturel NOZILIA
- **de solliciter** le concours du Conseil départemental au titre du FDSR 2016 pour une subvention de : **15 075 €**
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget primitif communal 2016.

2016/012 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDSR (FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE) POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente le projet des travaux d'entretien de voirie envisagés (Coût : 36 000 € HT) et propose de demander une subvention au Département au titre du FDSR.

Entendu le rapport du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité (14 voix pour) :

- **d'adopter** le projet des travaux de voirie
- **de solliciter** le concours du Conseil départemental au titre du FDSR 2016 pour une subvention de **5 370 €**
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget primitif communal 2016.

2016/013 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE NOUZILLY DANS LA DEMARCHE DU CASTELRENAUDAIS DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Un appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé fin 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

(MEDDE) avec pour objectif d'engager 200 Territoires volontaires dans une démarche exemplaire en matière de transition énergétique.

Après examen de sa candidature la Communauté de Communes du Castelrenaudais a été retenue comme lauréate et désignée par courrier du 9 avril 2015 « Territoire à énergie positive en devenir » par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

A ce titre, la Communauté de commune du Castelrenaudais et les collectivités du territoire bénéficient d'un appui financier spécifique via le Fonds de Transition Energétique de 500 000 euros pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 3 ans.

Les conditions d'utilisation et de mise à disposition de ces fonds font l'objet d'une convention cadre entre le MEDDE et la Communauté de commune du Castelrenaudais. Cette convention cadre est déclinée en conventions particulières d'appui financier pour chaque bénéficiaire de crédits et maître d'ouvrage d'action spécifique (Communauté de commune du Castelrenaudais, communes membres, SIEIL).

Pour Nouzilly Joël BESNARD indique que la commune achètera un véhicule électrique et Pierre GERMON précise que le SIEIL procédera au remplacement de 45 lanternes par d'autres à économie d'énergie et au remplacement de 3 horloges. Pour les lanternes passage de 14 660 watts à 6 300 watts. Tout ceci aura un coût pour Nouzilly.

Aussi il est demandé au conseil :

- de valider l'accompagnement de la démarche de la Communauté de commune du Castelrenaudais en tant que Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- d'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la démarche TEPCV et toutes conventions visant les financements mobilisables y afférents
- d'approuver la convention cadre d'appui financier.

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire et de Pierre GERMON, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité (14 voix pour) :

- **de valider** l'accompagnement de la démarche de la Communauté de commune du Castelrenaudais en tant que Territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la démarche TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) et toutes conventions visant les financements mobilisables y afférents,
- **d'approuver** la convention cadre d'appui financier.

2016/014 : SIEIL : EFFACEMENT RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE ROUTE DE BEAUMONT

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique Route de Beaumont le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire a réalisé une étude préliminaire avec une participation communale estimée à 8 081.69 € HT NET (TVA prise en charge par le SIEIL).

Il est demandé au conseil municipal un engagement de principe dans cette opération d'effacement.

Entendu ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité (14 voix pour) :

- **d'engager** la commune dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique route de Beaumont.

2016/015 : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « ACTION SOCIALE »

Le Maire rappelle la dissolution du CCAS (délibération du 7/12/2015) et propose de créer un Comité consultatif pour l'action sociale, en application de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité:

- **la création** d'un Comité consultatif pour l'Action sociale et approuve la désignation par le Maire de sa Présidente : Elisabeth MARCHAND.

2015/016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2015 pour le budget communal (présentation par chapitres), transmis par le Trésorier de Château-Renault qui donne les résultats suivants :

Exercice 2015 :	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investisst	Solde de clôture
Investissement : - 127 008.18	36 599.73		- 90 408.45
Fonctionnement : 288 660.47	613 809.70	158 100.27	744 369.90
Total	650 409.43	158 100.27	653 961.45

- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 14 voix pour (12 présents + 2 pouvoirs) le compte de gestion 2015 du Trésorier de Château-Renault pour le budget communal.

2016/017 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **désigne** Antoine REILLE Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget communal (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

Budget Communal	2015					
	Résultat Clôture N-1	part à l'invest /cpte 1068- /2015	Recettes 2015	Dépenses 2015	Résultat exercice 2015	Solde de Clôture fin 2015
Investissement	36599,73		336669,70	463677,88	-127008,18	-90408,45
Fonctionnement	613809,70	158100,27	1139487,44	850826,97	288660,47	744369,90
TOTAUX	650409,43	158100,27	1476157,14	1314504,85	161652,29	653961,45

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Antoine REILLE demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2015 du budget communal et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 12 (11 présents + 1 pouvoir)
 Suffrages exprimés : 12
 Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2015 du budget communal par 12 voix pour.

2015/018 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2015 du budget communal (à reporter au Budget primitif 2016) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015			
Bilan investissement 2015	Déficit	90 408,45	cpte 001 dépenses d'investissement BP2016
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	161 000,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	45 000,00	
Part mini à affecter à l'investissement		206 408,45	cpte 1068 recettes investissement BP2016
Solde de clôture du Fonctionnement		744 369,90	Report 002 recettes de fonctionnement BP2016
Solde de Clôture disponible Fin 2015		537 961,45	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** par 14 voix pour (12 présents + 2 pouvoirs) l'affectation des résultats 2015 du budget communal à reporter au budget 2016, telle que proposée ci-dessus, soit :

206 408.45 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
 537 961.45 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
 90 408.45 € au compte 001 (dépenses d'investissement)

2016/019 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2015 pour le budget eau et assainissement (présentation par chapitres), transmis par le Trésorier de Château-Renault qui donne les résultats sont les suivants :

Exercice 2015 :	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investisst	Solde de clôture
Investissement : - 60 996.18	143 219.87		82 223.69
Fonctionnement : 62 243.79	249 972.89	6 780.13	305 436.55
Total	393 192.76	6 780.13	387 660.24

- considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur (N-1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte par 14 voix pour (12 présents + 2 pouvoirs) le compte de gestion 2015 du Trésorier de Château-Renault pour le budget eau et assainissement.

2016/020 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- désigne Antoine REILLE Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget Eau et assainissement (présentation par chapitres). Les résultats sont les suivants :

BUDGET EAU -ASSAINISSEMENT

	Résultat Clôture N-1	part à l'invest /cpté 1068-2015	Recettes 2015	Dépenses 2015	Bilan exercice 2015	Solde de Clôture fin 2015
Investissement	143 219,87		118 117,45	179 113,63	-60 996,18	82 223,69
Fonctionnement	249 972,89	6 780,13	108 586,19	46 342,40	62 243,79	305 436,55
TOTAUX	393 192,76	6 780,13	226 703,64	225 456,03	1 247,61	387 660,24

Entendu le rapport du **Maire qui quitte la salle**, le président de séance désigné pour ce vote, Antoine REILLE, demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2015 du budget Eau et assainissement et de procéder à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants : (moins le maire) : 12 (11 présents + 1 pouvoir)
 Suffrages exprimés : 12
 Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

Le conseil municipal adopte donc le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement par 12 voix pour.

2015/021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Joël BESNARD, Maire, présente aux membres du conseil municipal l'affectation possible des résultats 2015 du budget eau et assainissement (à reporter au Budget primitif 2016) :

Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015			
Excédent d'investissement 2015	Excédent	82 223,69	cpte 001 recettes d'investissement BP2016
Restes à réaliser	Dépenses d'investissement	40 000,00	
Restes à réaliser	Recettes d'investissement	0,00	
Part à affecter à l'investissement			cpte 1068 recettes investissement BP2016
Solde de clôture du Fonctionnement		305 436,55	
Solde de Clôture disponible Fin 2015		305 436,55	Report 002 recettes de fonctionnement BP2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** par 14 voix pour (12 présents + 2 pouvoirs) l'affectation des résultats 2015 du budget eau et assainissement à reporter au budget 2016, telle que proposée ci-dessus, soit :

0.00 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
 305 436.55 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
 82 223.69 € au compte 001 (recettes d'investissement)

QUESTION DIVERSES ET INFORMATIONS

* Syndicat du transport scolaire du Castelrenaudais : situation financière déficitaire, la compétence devrait être prise par la communauté de communes.

* CHAINTRES : le SIEIL procède à la sécurisation des réseaux électriques. Dans ce secteur un arbre est également tombé dernièrement sur la ligne provoquant des coupures de courant sur plusieurs foyers de Nouzilly et Beaumont la Ronce.

Un échange de terrains serait possible entre la commune et Guy SIONNEAU.

*Livret d'accueil pour nouveaux arrivants : Elisabeth MARCHAND envoie son projet aux élus qui devront noter leurs observations.

Dates à retenir :

Lundi 14 mars 2016 à 20h30 : réunion pour préparation du budget d'investissement.

Prochain conseil municipal :

Lundi 21 mars 2016 à 20h30 en présence du Trésorier. (Vote des budgets)

Fin de séance à 23h